

ETAT CIVIL

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour obtenir une carte nationale d'identité, vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile muni de :

- 2 photos récentes en couleur, conformes à la norme AFNOR ;
- 1 copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois, avec filiation complète (à obtenir auprès de la Mairie de votre commune de naissance) ;
- 1 justificatif de domicile récent ;
- Votre ancienne carte d'identité en cas de renouvellement ; en cas de non présentation de votre ancienne carte d'identité (renouvellement suite à un vol ou une perte), fournir un timbre fiscal de 25 € ;
- Votre taille.

La présence du demandeur est obligatoire pour signature et relevé d'empreinte.

Le délai d'obtention du document est de 6 semaines environ.

PASSEPORT

Depuis le 10 juin 2009, le dispositif « passeport biométrique » est étendu à l'ensemble du département de la Vendée. Vous pouvez consulter la **notice jointe** qui présente les nouvelles caractéristiques du passeport biométrique.

Désormais, la Mairie de Commequiers n'est plus autorisée à recevoir les demandes de passeport. La liste des communes habilitées à instruire les demandes de passeport est fixée par arrêté préfectoral (**consultable en annexe**). Les Mairies les plus proches de Commequiers pouvant recevoir les demandes de passeport sont celles de Challans et Saint Hilaire de Riez. Face à l'influence des demandes, il est préférable de prendre préalablement rendez-vous, notamment à Challans.

Les documents à fournir sont les suivants :

- 1 copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois, avec filiation complète (à obtenir auprès de la Mairie de votre commune de naissance) ;
- 1 justificatif de domicile récent ;
- Votre taille ;
- La couleur de vos yeux ;
- Un timbre fiscal à :
 - 89 € pour les personnes majeures (88 € si le demandeur fournit lui-même les 2 photos),
 - 44 € pour les mineurs de plus de 15 ans à 18 ans (44 € si le demandeur fournit lui-même les 2 photos),
 - 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans (19 € si le demandeur fournit lui-même les 2 photos).

La présence du demandeur est obligatoire pour signature et relevé d'empreinte.